



Nous célébrons aujourd'hui avec l'ANM' Chiens Guides, la Journée internationale du chien guide. Cette journée est l'occasion pour nous d'alerter notre société sur les refus d'accès que les personnes accompagnées d'un chien guide et d'assistance.

Refuser un chien guide, c'est refuser l'accès à la société

En 2024, ce sont plus de 245 refus d'accès qui ont été signalés au sein des établissements recevant du public comme les restaurants, hôtels, commerces, taxis, ou encore établissements médicaux. Le problème étant que ces refus portent atteinte aux droits fondamentaux des personnes en situation de handicap visuel.

Pour rappel, **les textes de loi en vigueur garantissent le droit d'accès des chiens guides dans tous les lieux ouverts au public et dans tous les moyens de transport.** Mais ces droits sont mal appliqués, et les sanctions restent rares.

Par conséquent, **nous demandons que chaque refus d'accès soit reconnu comme une discrimination, et non une simple infraction.**

Une chaîne de solidarité à soutenir et à reconnaître

L'éducation d'un chien guide, qui coûte près de 25 000 euros, mobilise des centaines d'acteurs engagés, souvent dans l'ombre. Depuis sa création en 2005, la Prestation de Compensation du Handicap dédiée à l'aide animalière reste plafonnée à 50 € par mois. Le problème est qu'elle ne couvre qu'une petite partie des frais engagés pour l'alimentation, les soins et les équipements du chien guide.

Nous demandons donc une revalorisation de cette aide, afin qu'elle corresponde aux besoins réels des maîtres de chiens guides, et qu'elle reflète l'engagement de toute la chaîne de solidarité qui rend cette autonomie possible.

Une mobilisation constante et des perspectives concrètes

À l'occasion des 20 ans de la loi pour l'égalité des droits et des chances, en février 2025, nous avons mené une campagne digitale de sensibilisation pour rappeler l'importance du droit à la mobilité des personnes déficientes visuelles assortie d'une pétition et d'une interpellation des sénateurs et députés qui a abouti à plusieurs rencontres institutionnelles.

Dans les mois à venir, nous relançons l'Observatoire de l'Accessibilité des Chiens Guides (OBAC) !

Cette mobilisation collective est plus que jamais nécessaire pour que chaque chien guide soit reconnu dans son rôle, et pour que chaque bénéficiaire puisse vivre pleinement sa citoyenneté.